

Rapport de commission

Préavis n° 624-19

Objet :	<i>Demande de crédit pour la mise en séparatif de la Ruelle de Couvaloup</i>		
Date et heures de la séance :	<i>4 décembre 19</i>	<i>Début : 19h.00</i>	<i>Fin : 20h35</i>
Lieu de la séance :	<i>Salle de justice de l'Hôtel de ville</i>		
Président-e / Rapporteur-e :	<i>Pierre-André Genier</i>		
Membres de la commission présents :	<i>Pierre-André Genier, Thomas McMullin, Carlos Rangel, Daniel Trolliet, Denis Villars</i>		
Membre(s) de la commission absent(s) :			
Représentant(s) de la Municipalité :	<i>Mme Christine Leu Métille</i>		

Madame / Monsieur la-le Président-e

Mesdames et Messieurs les Conseillères et les Conseillers,

La Commission, constituée des membres soussignés, s'est réunie le mercredi 4 décembre dernier, à 19 h.00, à la salle de Justice de l'Hôtel de Ville en présence de Mme Christine Leu Métille, représentante de la Municipalité. Nous remercions vivement la représentante de l'exécutif des renseignements et éclaircissements fournis durant cette séance.

En préambule, la Commission souhaite rappeler l'importance des travaux prévus à la Ruelle de Couvaloup : ils vont permettre de diminuer de manière conséquente la quantité d'eau claire dans le volume que la Commune de Grandson s'est engagée à adresser à la nouvelle usine de traitement des eaux d'Yverdon et de garantir une certaine densité aux eaux usées.

Précisons encore qu'une partie importante des eaux claires de la Rue Haute et des ruelles adjacentes se retrouvent, à ce jour, dans un collecteur unitaire à la Rue Basse avant les travaux projetés.

Sur le plan technique, Mme Leu a justement relevé l'évidence de la solution « Ruelle de Couvaloup » pour l'évacuation rapide du surplus d'eau claire vers le lac. La dénivellation importante est un autre avantage.

Au chapitre des complications, relevons que la traversée de la Rue Basse se fera par une fouille, par demi chaussée, avec des feux de circulation. La nécessité de devoir garantir l'accès à la serrurerie et aux habitations de la ruelle, ainsi que l'exiguïté de celle-ci, vont aussi compliquer le chantier.

La proximité du chantier va encore permettre d'actualiser l'alimentation et l'évacuation de l'eau de la fontaine située juste au-dessus du mur de la Ruelle de Couvaloup.

De son côté la Commission s'est inquiétée des volumes d'eau à faire transiter dans ces conduites ; le mandataire chargé de l'étude est aussi celui qui a suivi les travaux de la Rue Haute, ce qui la rassure.

La Commission a relevé que l'éclairage public de la Ruelle allait être revu : la Commission souhaite qu'il soit adapté à un cheminement piétonnier, donc sur des supports pas trop hauts, n'éclairant pas trop les façades et finalement, aussi moderne que la technique le permet aujourd'hui, LED , avec variateurs d'intensité.

Au chapitre des détails de finitions, il serait judicieux d'adapter les trois marches situées sur la partie supérieure de la Ruelle au passage des poussettes, en cassant l'angle des bordures, à la manière de ce qui se fait à proximité d'un passage à piéton.

Nous insistons encore pour que la Municipalité s'assure auprès de Romande Energie, et surtout de Swisscom, afin qu'ils planifient leurs interventions durant ce même chantier afin qu'ils ne viennent pas saccager ensuite un revêtement refait à neuf.

Sur le plan financier, nous comptons sur la Municipalité pour que le budget de ces travaux soit tenu; de plus, la commission souhaiterait que la Municipalité informe le Conseil du montant définitif de l'offre retenue pour les travaux.

Nous avons noté que la participation des SEY à la creuse des fouilles pour leur conduite de gaz (env. Chf. 5'000.) n'a pas été déduite de ce budget, nous apportant un peu d'air.

Fondée sur ce qui précède, la commission, à l'unanimité, propose donc d'accepter ce préavis, mais invite la Municipalité à tenir compte des remarques émises.

Elle demande en conséquence au Conseil communal de prendre la décision suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL DE GRANDSON, sur proposition de la Municipalité, entendu le rapport de la Commission des finances et de la Commission ad hoc, considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour décide:

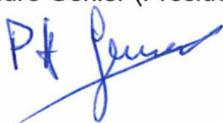
Article 1 : **d'autoriser** la Municipalité à entreprendre les travaux pour la mise en séparatif de la ruelle de Couvaloup selon le préavis no 624/19;

Article 2 : **d'accorder** à cet effet un crédit de CHF 625'000.-: le compte no 9144.20 est ouvert au bilan à cet effet;

Article 3 : **de financer** ce montant par un emprunt aux meilleures conditions du marché;

Article 4 : **d'amortir** cet investissement, sous déduction de la TVA à récupérer pour les chapitres 460 Epuration et 810 Eau, par les comptes 430.331, 431.331, 460.331 et 810.331, sur une durée maximale de 30 ans, la première fois au budget 2021.

Pierre-André Genier (Président)



Thomas McMullin,



Carlos Rangel



Denis Villars



Daniel Trolliet (Rapporteur)

